RENAULT

Société Anonyme au Capital de 1.126.701.902,04€
Siège Social : 13-15, quai Le Gallo
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
441 639 465 RCS NANTERRE

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné[1].....

……

propriétaire de ……titres participatifs[2],

conformément à l'article L. 228-61 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du texte des résolutions ci-annexé, proposé au vote de l'assemblée générale des propriétaires de Titres Participatifs RENAULT convoqués le 5 avril 2016 à 10h au 13-15, quai Le Gallo, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT **ou à défaut très probable de quorum, le 19 avril 2016 à 10h**, à la même adresse, déclare émettre les votes suivants sur les résolutions proposées :

(Merci de cocher la case correspondant à votre choix)

RESOLUTION 1		
	POUR :	☐
	CONTRE :	☐
	ABSTENTION :	☐
RESOLUTION 2		
	POUR :	☐
	CONTRE :	☐
	ABSTENTION :	☐
RESOLUTION 3		
	POUR :	☐
	CONTRE :	☐
	ABSTENTION :	☐
RESOLUTION 4		
	POUR :	☐
	CONTRE :	☐
	ABSTENTION :	☐
RESOLUTION 5		
	POUR :	☐
	CONTRE :	☐
	ABSTENTION :	☐

Fait à : le : 2016

Signature :

Nom et qualité du signataire :

Merci de renvoyer le présent formulaire à l'aide de l'enveloppe T jointe.

1 Nom et domicile (veuillez remplir lisiblement)
2 Indiquer le nom de l'établissement financier ayant délivré l'attestation de participation et joindre cette attestation au présent envoi.

…/…

NOTE IMPORTANTE

***Nota : Il est très probable que pour défaut de quorum, l'Assemblée ne puisse pas délibérer valablement le 05 avril 2016. Par conséquent, une seconde Assemblée sera convoquée, avec le même ordre du jour, pour le 19 avril 2016 à 10 heures, au 13-15, Quai Le Gallo, 92100 Boulogne-Billancourt.**

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Le présent formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Pour assister ou se faire représenter à cette assemblée, les porteurs de titres participatifs nominatifs devront être inscrits dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, BNP Paribas Securities Services, au plus tard **deux jours avant l'Assemblée Générale** à zéro heure.

Les propriétaires de titres participatifs au porteur devront justifier, dans les mêmes délais, de l'enregistrement de leurs titres dans les comptes de titres au porteur tenus par leur intermédiaire bancaire ou financier par une attestation de participation délivrée par cet intermédiaire.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES au plus tard **trois jours avant l'Assemblée Générale**.

Le formulaire de vote reçu par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES doit comporter les mentions suivantes :

- les nom, prénom usuel et domicile du propriétaire de titres participatifs ;
- une mention constatant le respect de l'une des formalités prévues à l'article R. 225-86 du Code du commerce, à savoir la délivrance de l'attestation de participation des titres participatifs ;
- la signature du propriétaire de titres participatifs ou de son représentant légal ou judiciaire.

Un propriétaire de titres participatifs ne peut à la fois adresser à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES un pouvoir et le présent formulaire. Toutefois, en cas de retour des deux documents, seul le pouvoir sera pris en compte, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Pièce jointe à l'envoi du présent formulaire :

- pouvoir,
- texte des résolutions.